

**Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Direction de la Promotion de la Santé, Prévention et Santé Environnementale**

**CoReSS Grand Est · 2025**

**Jan. 2025**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

**Membre des collèges du CoReSS Grand Est**

L’ARS Grand Est lance un appel à candidatures relatif à la désignation des membres des collèges composant le CoReSS Grand Est (Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle). Ce comité a pour objectif, selon l’article D. 3121-35 du Code la santé publique, l’appui aux politiques régionales de santé sexuelle, définies dans une approche globale et positive, incluant notamment la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles dont le virus de l’immunodéficience humaine, des violences sexuelles, des troubles de la sexualité et l’accès à la contraception ainsi que les parcours de santé correspondants.

La désignation des membres se fera au sein des 4 collèges suivants :

1. Collège n°1 : Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé sexuelle ;
2. Collège n°2 : Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé ;
3. Collège n°3 : Représentants des malades et des usagers du système de santé
4. Collège n°4 : Personnalités qualifiées en santé sexuelle.

Les membres des collèges seront invités à élire en leur sein, lors de l’assemblée d’installation, le Bureau du CoReSS Grand Est ainsi que la présidence et la vice-présidence.

La région Grand Est, composée de dix départements, est définie comme le territoire d’action du CoReSS Grand Est, qui est chargé, par décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle, de :

* Coordonner, sur son territoire, les acteurs œuvrant dans les domaines de la promotion, de la prévention, du dépistage et de la prise en charge de la santé sexuelle ;
* Contribuer à la qualité des actions de formation en santé sexuelle et de promotion de la santé sexuelle ;
* Veiller à la qualité et à l’harmonisation des pratiques des acteurs en charge des parcours en santé sexuelle ;
* Coordonner, sur son territoire, le recueil des données régionales utiles au pilotage et à l’évaluation des politiques territoriales en matière de santé sexuelle, dont celles issues du signalement mentionné à l’article R. 3113-1 du Code de la santé publique en lien avec les cellules d’intervention en région mentionnées à l’article L. 1413-2 du Code de la santé publique. Le comité s’assure de la qualité et de l’exhaustivité de ces données et participe à leur analyse ;
* Concourir, par son expertise et son animation, à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation des politiques dans le domaine de la santé sexuelle.

L’élargissement des missions des CoReSS à la santé sexuelle en général et à la santé reproductive offre, à l’ARS Grand Est, l’opportunité d’intégrer d’autres acteurs dans l’instance et de faciliter la création de projets communs.

Les candidatures sont ouvertes tant aux membres du précédent COREVIH qu’à de nouveaux membres, pour apporter de nouvelles compétences en lien avec l’extension des missions du CoReSS.

Les membres proposés doivent présenter une appétence, compétence ou expérience avérée dans le champ de la santé sexuelle.

Les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux désignés par leur structure de rattachement seront proposés à l’ARS Grand Est par les fédérations correspondantes.

Les représentants d’associations (agréées ou non) seront désignés via leurs instances respectives.

Pour les autres membres, le dépôt d’une candidature devra faire l’objet d’une validation par la direction de la structure de rattachement.

Les candidatures sont à adresser à l’ARS Grand Est au plus tard le 2 mars 2025 avant minuit à l’adresse suivante : [ars-grandest-direction-prevention-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-direction-prevention-environnement@ars.sante.fr)

**Après instruction des candidatures, les membres des collèges seront désignés par arrêté ARS au plus tard le 14 mars 2025.**

**L’assemblée générale d’installation du CoReSS Grand Est est programmée le jeudi 3 avril 2025 après-midi à Nancy. Nous vous invitons d’ores et déjà pré-réserver cette date dans votre agenda.**

**Si votre candidature est retenue, vous recevrez après le 15 mars 2025 une convocation officielle, accompagnée du règlement électoral.**

***Les référents ARS pour ce dossier sont les personnes suivantes :***

Dr Clément CONTARDI : [clement.contardi@ars.sante.fr](mailto:clement.contardi@ars.sante.fr)

M. Jérémy BAUDOIN : [jeremy.baudoin@ars.sante.fr](mailto:jeremy.baudoin@ars.sante.fr)

Toute demande d’information complémentaire doit être adressée à ces deux adresses simultanément.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE – COLLEGE CORESS**

1. Candidat(e)

NOM :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse mail principale :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse mail secondaire *(facultatif)* :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Profession :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Lieu d’exercice de votre activité/fonction dans la structure *(établissement, association, etc.)* :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Type de candidature

Ancien(ne) membre du COREVIH Grand Est

Nouvelle candidature

1. Statut

Vous candidatez pour être :

Titulaire

Suppléant(e)

*NB : Les deux options peuvent être cochées*

Si vous connaissez déjà la personne titulaire ou suppléante avec laquelle vous souhaitez siéger, vous pouvez le préciser ici :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Collège souhaité

Selon la nature de votre activité, il est possible que votre candidature puisse être rattachée à plusieurs collèges. Cochez ci-dessous le collège au sein duquel vous souhaitez siéger, par ordre de préférence :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CHOIX 1** | **CHOIX 2** | **CHOIX 3** |
| Collège 1 | Collège 1 | Collège 1 |
| Collège 2 | Collège 2 | Collège 2 |
| Collège 3 | Collège 3 | Collège 3 |
| Collège 4 | Collège 4 | Collège 4 |

1. Mandats

Listez ici les mandats et titres que vous occupez / détenez :

* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
* Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Précisez ici sous quelle fonction vous souhaitez siéger en tant que membre du CoReSS :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Thématiques de travail

Développez ici ce qui vous amène à candidater, les projets que vous souhaitez porter, les thématiques sur lesquelles vous souhaitez particulièrement vous investir, etc.,

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pour rappel, les axes de la Stratégie Régionale de Santé Sexuelle pilotée par l’ARS et les conclusions des travaux du Comité Régional de Santé Sexuelle s’étant tenu le 19 avril 2024 sont disponibles sur le site Internet de l’ARS Grand Est sur la page de l’appel à candidature : [Constitution des collèges du Comité de coordination Régionale de la Santé Sexuelle (CoReSS) Grand Est](https://www.grand-est.ars.sante.fr/constitution-des-colleges-du-comite-de-coordination-regionale-de-la-sante-sexuelle-coress-grand-est?PPuJZcs8Edn8sN2CMVxHDknKm7MjkGsygChjBShSYSRq3r98RecfV49KetxxXd9r=uRzFRwdAAWlbYr87FjAvj77aAoQWym-IYqjI6kL7s3Y)

1. Engagements

J’ai bien pris connaissance du « Guide des bonnes pratiques » et des engagements pris en tant que membre élu(e) du CoReSS Grand Est.

Je reconnais avoir pris connaissance de l’obligation de déclarer tout lien d’intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l’organisme au sein duquel j’exerce mes fonctions ou de l’instance collégiale, la commission, le conseil, le groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu’avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

*N.B : Dans l’éventualité d’une nécessité de déclaration de liens d’intérêt suscités, merci de fournir la* [*déclaration correspondante*](https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.has-sante.fr%2Fupload%2Fdocs%2Fapplication%2Fmsword%2F2012-12%2Fdeclaration_publique_dinterets_pnds.doc&wdOrigin=BROWSELINK) *en supplément de ce formulaire.*

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du (de la) candidat(e) *(vous pouvez insérer une signature numérique au format image)* :

Les candidatures (et les éventuels formulaires de déclaration de lien d’intérêt) sont à adresser à l’ARS Grand Est au plus tard le 2 mars 2025 avant minuit à l’adresse suivante :   
[ars-grandest-direction-prevention-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-direction-prevention-environnement@ars.sante.fr)

**Après instruction des candidatures, les membres des collèges seront désignés par arrêté ARS au plus tard le 14 mars 2025.**

***Les référents ARS pour ce dossier sont les personnes suivantes :***

Dr Clément CONTARDI : [clement.contardi@ars.sante.fr](mailto:clement.contardi@ars.sante.fr)

M. Jérémy BAUDOIN : [jeremy.baudoin@ars.sante.fr](mailto:jeremy.baudoin@ars.sante.fr)

Toute demande d’information complémentaire doit être adressée à ces deux adresses simultanément.

